

PROCES-VERBAL DU CCAS

Séance du 14 Novembre 2023

L'an 2023 et le 14 Novembre à 20 heures, le C.C.A.S. de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Président.

Présents : Mmes : BOIZARD Martine, COLINET Martine, GALAND Catherine, JOLLY Laurence, LAUNAY Laëtitia, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, PECQUEUR Marie-Josèphe, POGU Edith, M. MOREAU Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MORNET Sylvie à Mme GALAND Catherine

Absent(s) : Mmes : ALAPHILIPPE Françoise, RECULEAU Hélène

Nombre de membres

- Afférents au CCAS : 13
- Présents : 10

Date de la convocation : 08/11/2023

Date d'affichage : 08/11/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne le : 16/11/2023
et publication ou notification du : 16/11/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme COLINET Martine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du CCAS, Mme COLINET Martine a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Le quorum a été vérifié avant le début de la séance.

Après approbation du procès-verbal du 24 octobre 2023 à l'unanimité, voici les points traités à l'ordre du jour :

SOMMAIRE

Tarif pour les accompagnants au goûter des aînés 2023 - DELIB2023_021
Demande d'aide financière - DELIB2023_022

Tarif pour les accompagnants au goûter des aînés 2023 **réf : DELIB2023_021**

Mme Catherine GALAND, Vice-présidente du CCAS informe le Conseil d'Administration qu'un goûter des aînés sera organisé le 3 décembre 2023, pour les personnes âgées de 75 ans et plus, à la Salle Polyvalente de Commequiers.

Mme Catherine GALAND propose au Conseil d'Administration :

- d'offrir le goûter aux personnes nées avant 1948.
- de créer un tarif de 5 euros pour les accompagnants de moins de 75 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de fixer le tarif suivant :

- 5 euros pour les accompagnants de moins de 75 ans au goûter des aînés du 3 décembre 2023

- Charge Monsieur le Président ou l'élue déléguée des démarches nécessaires à cet effet.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Demande d'aide financière

réf : DELIB2023_022

Madame Catherine GALAND, Vice-présidente du CCAS informe le Conseil d'Administration qu'une demande d'aide financière est formulée par la conseillère ESF du département pour un habitant de la commune.

Cette personne est locataire de son logement. Sa chaudière au fioul, en plus du chauffage, produit également l'eau chaude.

La requête de cette personne concerne une aide exceptionnelle de 250 € pour l'achat de fioul afin de lui permettre d'avoir des conditions de vie convenables.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décide l'octroi d'une aide de 250 euros pour l'achat de fioul.

Entendu que l'aide accordée, sera versée directement au fournisseur.

Cette aide sera non remboursable.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Informations diverses :

- Déplacement solidaire : La mise en place du déplacement solidaire s'effectuera par le biais d'une association. Celle-ci pourra être opérationnelle à partir du 1^{er} trimestre 2024. En amont, nécessité de reprendre contact avec l'assurance Groupama.
- Collecte de la banque alimentaire les 24 et 25 novembre.
Martine BOIZARD et Brigitte LECOURT sont allées à la Roche sur Yon pour connaître les nouvelles dispositions en termes de sécurité alimentaire pour la préparation et l'envoi des colis alimentaires.
- Visite des locaux de la MAF en vue d'un projet d'accueil de personnes handicapées.

Complément de procès-verbal :

Séance levée à: 21:00

En mairie, le 12/12/2023

Le Président
Philippe MOREAU



La secrétaire de séance
Martine COLINET

